

# Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

## Déclaration du groupe de la Coopération

Les préconisations de cet avis fixent un cap ambitieux : éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030. Un cap ambitieux mais impératif dans notre pays, 6<sup>ème</sup> puissance mondiale où vivent cinq millions de nos concitoyens en situation de grande pauvreté.

Le groupe de la coopération s'inscrit pleinement dans cet objectif. Il soutient les préconisations qui priorisent l'accès au logement décent pour les personnes les plus vulnérables financièrement, dans une logique de maintien de mixité sociale dans les parcs de logements et de pratique de loyers raisonnables.

Simplifier l'accès aux droits, l'accès à des ressources et à des conditions de vie décentes, l'accès aux soins ; lutter contre le non recours sont essentiels.

Le groupe reste favorable à l'égard du revenu minimum social garanti, excluant les allocations logement, dans un objectif d'autonomisation et d'insertion socio professionnelle.

Il semble important, pour le groupe de la coopération, de souligner l'intérêt d'un accompagnement global personnalisé dans un objectif d'accès à un emploi durable choisi et d'autonomie. C'est dans cette perspective que l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » a été menée. L'avis propose à juste titre de changer d'échelle et de pérenniser cette expérimentation – même s'il ne s'agit pas de la seule innovation en la matière et que d'autres gagneraient à être connues.

Plus généralement, la reprise économique doit pouvoir bénéficier à toutes et à tous. Et dans une volonté affirmée de créer une économie inclusive, pour le groupe de la coopération, il faut insister sur la nécessité de coopération entre l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Le groupe de la coopération est aussi sensible à ne pas oublier la question de l'accès à la culture, aux activités sportives et artistiques. Le groupe est également en parfait accord avec la dernière recommandation qui préconise d'associer les personnes concernées à la conception et/ou à la mise en œuvre des politiques sociales à l'instar de cet avis qui a permis d'entendre la voix des personnes en situation de grande pauvreté et en premier lieu concernés par les décisions et préconisations.

Pour terminer, l'adoption d'une loi de programmation dès 2020 renforcerait la stabilité et la cohérence des dispositifs, et consacrerait ce combat comme priorité nationale.

Le groupe de la coopération a voté favorablement l'avis.